



## Reclassement des médico-techniques et rééducateurs

Le protocole de reclassement de la catégorie B a été refusé par l'ensemble des organisations syndicales excepté par le SNCH (syndicat des directeurs) invité par le ministère alors qu'il ne représente que 1% des salariés ! Néanmoins, le gouvernement décide de passer en force et propose de légiférer en urgence dans un article de la loi sur le dialogue social !

Ce protocole prévoit le reclassement en catégorie A de quelques professions : IDE, manipulateurs radio, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et psychomotricien.

Au passage ces professions doivent renoncer à la catégorie dite Active pour la retraite, c'est-à-dire le départ à partir de 55 ans. Ces professions devront choisir soit rester en catégorie B soit passer en catégorie A et partir en retraite à 60 ans.

Le droit d'option entre catégorie B et A sera compris pour les IDE entre juin et décembre 2010 et pour les autres catégories entre janvier 2011 et juin 2011.

Les techniciens de laboratoire, les assistants sociaux, les préparateurs en pharmacie, les diététiciennes restent en catégorie B avec une nouvelle grille NES (nouvel espace statutaire). Il s'agit d'un décrochage et d'une division entre catégories inacceptable.

Tous les agents refusant la catégorie A seront aussi reclassés sur cette nouvelle grille NES en juin 2011.

Pour les IADE, les IBODE, les puéricultrices, les cadres et les cadres supérieurs c'est encore pire, début 2012 ils perdent le droit à partir à 55 ans pour un reclassement tout autant insuffisant. Les IADE sont entrés en résistance contre ce texte.

Les catégories administratives (ACH, secrétaires médicales) et techniques TSH, agents chefs) seront reclassés en juin 2011.

En regardant les grilles, on est loin des annonces du ministère de 2000 euro de plus par an pour les IDE car il faut attendre plus de 35 ans pour atteindre cette somme ! En renonçant à la retraite à 55 ans ! Ce qui est un vrai scandale concernant la pénibilité de nos métiers.

Pour comprendre l'ensemble des grilles nous avons effectué quelques simulations.

## Nouvel espace statutaire :

Reclassement en juin 2011 pour manipulateurs, kinésithérapeutes, orthophonistes etc...qui veulent rester en catégorie B et partir à 55 ans.

Pour assistants sociaux, TSH, Tech labo, préparateurs pharmacie, diététiciennes : reclassement en NES en juin 2011 avec discussion éventuelle d'un passage en catégorie A pour certaines professions (AS et tech labo) après réingénierie des études !

### Classe normale

#### Situation actuelle

#### Nouvel espace statutaire

Ech	IM	Durée	Ancienneté	Ech	Indice Maj	Durée	Gain	Somme
1	309	1 an	Acquise	1	327	1 an		0 *
2	324	2ans	Acquise	2	332	2 ans	8	36,8 e
3	343	3 ans	Acquise	3	346	3ans	3	13,8 e
4	367	3ans	Acquise	4	370	3ans	3	13,8 e
5	390	4 ans	Acquise	5	394	4 ans	4	18,8 e
6	416	4 ans	Acquise	6	420	4 ans	4	18,8 e
7	446	4 ans	Acquise	7	450	4 ans	4	18,8 e
8	481	4 ans	Acquise dans la limite de 4 ans	8	483	4 ans	2	9,2 e
				9	515			

\* Pas de gain car dans la situation actuelle, les agents débutent au 2<sup>ème</sup> échelon et dans la NES ils débiteront au 1<sup>er</sup> échelon soit 3 pts de plus !

La carrière est rallongée de 4 ans (24 ans) .

### Classe supérieure

Ech	IM	Durée	Ancienneté	Ech	Indice Maj	Durée	Gain	Somme
1	411	2	Acquise	1	423	2	13	59,80 e*
2	442	2	3/2Acquise	2	448	3	4	18,40 e
3	466	3	Acquise	3	471	3	5	23,00 e
4	490	3	Acquise	4	494	3	4	18,40 e
5	515	4	Acquise	5	519	4	4	18,40 e
6	534		Acquise dans la limite de 4 ans	6	535	4	1	4,60 e
				7	551			

\* gain virtuel, les agents stagnants au niveau de la classe normale passent souvent au 3<sup>ème</sup> échelon de la classe supérieure

Carrière rallongée de 5 ans (19 ans)

# Reclassement catégorie A

Pour manipulateurs radio, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, psychomotriciennes avec retraite à 60 ans (choix d'option entre janvier et juin 2011)

Reclassement en 3 étapes : juin 2011, juin 2012, juin 2015

Grille actuelle classe normale				JUN 2011					JUN 2012					JUN 2015					TOTAL	
Ech	IM	Durée	Anc	Ech	IM	DM	gain	somme	Ech	IM	D M	gain	somme	Ech	IM	DM	gain	somme	Gain total	Somme totale
1	309	1 an	0	1	335		26	119 e*												
2	324	2ans	1/2A	1	335	1	11	50,6 e	1	342	1	7	32,2e	1	349	1	7	32,2e	25	115 e
3	343	3 ans	2/3A	2	349	2	6	27,6 e	2	355	2	6	27,6e	2	363	2	8	36,80	20	92 e
4	367	3ans	A	3	373	3	6	27,6 e	3	379	3	6	27,6e	3	382	3	3	13,80	15	69 e
5	390	4 ans	3/4A	4	397	3	7	32,2 e	4	399	3	2	9,2 e	4	402	3	3	13,80	12	55,20 e
6	416	4 ans	3/4A	5	422	3	6	27,6 e	5	423	3	1	4,6e	5	424	3	1	4,60	8	38,80 e
7	446	4 ans	3/4 A	6	453	3	7	32,2 e	6	456	3	3	13,8e	6	457	3	1	4,60	11	50,60 e
8	481	4 ans	Limite DM	7	486	3	5	23,00 e	7	487	3	1	4,6e	7	488	3	1	4,60	7	32,20 e
				8	501	4				505	4	4	18,4e	8	509	4	4	18,40	8	36,80 e
				9	520	4				524	4	4	18,4e	9	529	4	5	23,00	9	41,40 e
				10	546	4				548	4	2	9,2 e	10	549	4	1	4,60	3	13,80 e
				11	566					566		0	0	11	566		0	0	0	0

En réalité cette augmentation est virtuelle car les agents commençaient au 2 ème échelon. Carrière rallongée de 8 ans pour la cl normale et de 8 ans pour la cl sup.

Grille classe supérieure				JUN 2011					JUN 2012					JUN 2015					TOTAL	
Ech	IM	Durée	Anc	Ech	IM	DM	gain	somme	Ech	IM	D M	gain	somme	Ech	IM	DM	gain	somme	Gain total	Somme totale
1	309	1 an	0	1	335		26	119 e*												
2	324	2ans	1/2A	1	335	1	11	50,6 e	1	342	1	7	32,2e	1	349	1	7	32,2e	25	115 e
3	343	3 ans	2/3A	2	349	2	6	27,6 e	2	355	2	6	27,6e	2	363	2	8	36,80	20	92 e
4	367	3ans	A	3	373	3	6	27,6 e	3	379	3	6	27,6e	3	382	3	3	13,80	15	69 e
5	390	4 ans	3/4A	4	397	3	7	32,2 e	4	399	3	2	9,2 e	4	402	3	3	13,80	12	55,20 e
6	416	4 ans	3/4A	5	422	3	6	27,6 e	5	423	3	1	4,6e	5	424	3	1	4,60	8	38,80 e
7	446	4 ans	3/4 A	6	453	3	7	32,2 e	6	456	3	3	13,8e	6	457	3	1	4,60	11	50,60 e
8	481	4 ans	Limite DM	7	486	3	5	23,00 e	7	487	3	1	4,6e	7	488	3	1	4,60	7	32,20 e
				8	501	4				505	4	4	18,4e	8	509	4	4	18,40	8	36,80 e
				9	520	4				524	4	4	18,4e	9	529	4	5	23,00	9	41,40 e
				10	546	4				548	4	2	9,2 e	10	549	4	1	4,60	3	13,80 e
				11	566					566		0	0	11	566		0	0	0	0

Le choix de passer en catégorie A ou de rester en catégorie B pour pouvoir partir dès 55 ans est un choix définitif. Le ministère a refusé d'accorder un droit à l'erreur.

Entre Janvier et Juin 2011 les Manipulateurs radio et les rééducateurs à l'exception des diététiciennes vont devoir opter pour l'une ou l'autre grille.

Avant de choisir, il faut bien comprendre les enjeux :

La grille NES est réservée aux agents déjà en poste, les nouveaux n'auront pas à choisir ils seront directement placés en catégorie A à l'exception des promotions professionnelles qui sont en cours d'étude.

Cette grille est placée en voie d'extinction, donc plus difficile à faire évoluer.

Si vous optez pour la catégorie A, vous perdez la possibilité de partir à 55 ans, ce qui n'est pas l'obligation de partir. Vous perdez aussi les 3 années de bonification de la catégorie active (1an pour 10 ans de travail)

Pour vous aidez, nous avons fait quelques simulations :

#### Reclassement

Age d'entrée	Indice actuel	NES 2011 Départ 55 56 ans	Catégorie A départ 60 ans			Indice fin de carrière
			2011	2012	2015	
20 ans	534	551	557	570	604	604
25 ans	515	519 fin carrière 551	520	524	552	552
20 ans	367	370 fin carrière 535**	373	379	402	604
25 ans	367	370 fin carrière 519**	373	379	402	578*

\* dépend du passage en classe supérieure

\*\* allongement de la carrière de 9 ans

Ces simulations sont données à titre indicatif. Certains éléments ne sont pas totalement connus (passage en classe supérieure, avancement accéléré d'échelon)

Certains échelons (10 et 11 de la classe supérieure) ne seront pas atteignables avant 2019 du fait de la reprise d'ancienneté limitée du dernier échelon. Il est important avant de faire votre choix de faire une simulation de carrière en tenant compte de votre âge et de la date de départ éventuel en retraite ainsi que du nombre d'années travaillées.

Plus vous êtes rentrés tard dans la vie active et plus vous êtes pénalisés quelque soit la grille retenue car les deux grilles ont rallongé les durées moyennes d'échelon.

Le reclassement en catégorie A prévoit une carrière en 52 ans ! C'est-à-dire une carrière commencée au maximum à 24 ans pour avoir une carrière complète sauf à passer en classe supérieure avant la fin de la classe normale.

La NES prévoit elle, un allongement de carrière de 9 ans (43 ans), ce qui pénalise les jeunes collègues qui voudraient rester en catégorie active.

Pour certains agents il ne sera pas intéressant de rester au-delà de 55 ans et même très pénalisant. Pour d'autres le gain est minimum et dans tous les cas personne ne peut savoir quelle sera sa situation physique, mentale ou financière entre 55 et 60 ans !

Ce protocole bafoue les professionnels en donnant des miettes au niveau salarial tout en niant la pénibilité du travail.

Ce protocole est l'application des mesures antisociales que s'apprête à prendre le gouvernement pour allonger le temps de travail.

Avant de faire votre choix, contactez les sections syndicales pour de plus amples renseignements.